Transports scolaires

Les transports scolaires sur la presqu'île guérandaise dont fait partie Saint-Lyphard sont assurés par Lila Presqu'île. Le Réseau Cap Atlantic' organise et gère les transports scolaires sur le périmètre du syndicat mixte ainsi que les déplacements des élèves qui sortent du périmètre de la CARENE ou des autres autorités de transports pour être scolarisés dans les établissements scolaires du secteur : 4500 élèves sont acheminés quotidiennement.

Inscriptions aux transports scolaires

- **Du lundi 2 mai au dimanche 10 juillet 2022 inclus**

Lila Presqu'île vous invite à utiliser le nouveau portail Lila Presqu'île scolaire pour les inscriptions 2022-2023.
Il est possible d'inscrire vos enfants à la mairie si vous ne pouvez pas vous déplacer ou si vous ne disposez pas d'ordinateur.

Circuits et horaires

Les circuits et horaires des transports scolaires sur la commune de Saint-Lyphard sont consultables **en cliquant sur ce lien**. Il vous faut d'abord renseigner l'école (première ligne), puis la ville pour que les circuits apparaissent.

Les abonnements scolaires

Pour les élèves scolarisés dans un établissement de Loire Atlantique (ou limitrophe)

Pour obtenir une carte d'abonnement, les élèves doivent satisfaire aux critères de subventionnement du syndicat mixte :

- être âgé de + de 3 ans,
- fréquenter à enseignement égal, l'établissement scolaire public ou privé relevant des Ministères de l'éducation nationale ou de l'agriculture de sa commune de résidence ou à défaut le plus proche de son domicile.

Les titulaires des abonnements Lila scolaire, Lila scolaire + STRAN, et Lila scolaire interne doivent satisfaire aux critères de subventionnement du réseau Cap Atlantique.

Renseignez-vous au 02 40 620 620.

Les familles s’engagent pour une année scolaire, mais le paiement des cartes d’abonnement s’effectue au semestre ou par prélèvement automatique.
Les inscriptions ou réinscriptions au service des transports scolaires s’effectuent chaque année entre le 15 mai et le 15 juin dans les mairies des communes de résidence soit dans les bureaux du syndicat mixte en Mairie de Guérande.

Les abonnements scolaires ne sont pas valables pendant la période d’été.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08